

CARNOUX IMMOBILIER

Syndic - Gestion - Location - Transaction



SAS au capital de 50.000 € 2 avenue du Maréchal Juin
Carte Professionnelle Syndic - Gestion - Transaction 13470 CARNOUX-EN-PROVENCE
n° 1310 2016 000 008 441
délivrée par la CCI Marseille Provence ☎ 04.42.73.31.95
Garanti par la CEGC SOCAMAB ☎ 04.42.73.48.55
59 Avenue Pierre Mendès France-75013 PARIS e.mail : copropriété@carnoux-immobilier.com
RCS Marseille 67B130 - APE 6831 Z - SIREN 067 801 308 site : www.carnoux-immobilier.com



Procès Verbal d'Assemblée Générale ordinaire du 17/06/2023 à 08h30 pour la copropriété FONTSAINTE située au Allee Louis Benet Les Hauts De Fontsaïnte 13600 LA CIOTAT

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, sur convocation adressée par le syndic **CARNOUX IMMOBILIER** par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer dans la salle **ZONE GARAGES À PROXIMITÉ DE LA SALLE COMMUNE** (merci d'apporter votre chaise) au **Allee Louis Benet 13600 LA CIOTAT** sur l'ordre du jour suivant :

1. **Élection du Président de séance** - Majorité simple (art. 24)
2. **Élection du ou des scrutateur(s)** - Majorité simple (art. 24)
3. **Élection du secrétaire de séance** - Majorité simple (art. 24)
4. **Rapport d'activité du Conseil Syndical (rapport joint)** - Sans majorité
5. **Examen et approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année écoulée** - Majorité simple (art. 24)
6. **Quitus au Syndic** - Majorité simple (art. 24)
7. **Désignation du syndic** - Majorité absolue (art. 25)
8. **Élection des membres du conseil syndical** - Majorité absolue (art. 25)
9. **Adoption du budget prévisionnel prochain exercice N+2 (annexe exercice comptable n°3 colonne N+2)** - Majorité simple (art. 24)
10. **Décision à prendre pour fixer le montant de la dotation du fonds travaux - Loi Alur - article 14.2** - Majorité absolue (art. 25)
11. **Vote de la clause d'aggravation des charges** - Majorité absolue (art. 25)
12. **Détermination du montant maximum des sommes allouées au Conseil Syndical pour mettre en œuvre sa délégation de pouvoirs (art. 21-2 loi du 10/07/65)** - Majorité absolue (art. 25)
13. **Détermination du montant des devis et contrats au-delà duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)** - Majorité absolue (art. 25)
14. **Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)** - Majorité absolue (art. 25)
15. **Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)** - Majorité absolue (art. 25)
16. **Décision de la création d'une caisse pour le fonctionnement du Conseil Syndical** - Majorité absolue (art. 25)
17. **Décision d'installer un portillon piéton dans le prolongement du portail d'entrée coulissant y compris la pose d'un grillage pour clôturer la résidence afin de sécuriser le site Résidence Hauts de Fontsaïnte** - Majorité absolue (art. 25)
 - 17.1. **Choix du devis JFA FERMETURE pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage** - Majorité simple (art. 24)
 - 17.2. **Choix du devis OPEN pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage** - Majorité simple (art. 24)
 - 17.3. **Choix du devis OMEGA pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage** - Majorité simple (art. 24)
 - 17.4. **Modalité de financement et échéancier des appels** - Majorité simple (art. 24)
18. **Décision à prendre afin de sécuriser la résidence : remplacement du portillon piéton donnant accès côté plage** - Majorité simple (art. 24)
 - 18.1. **Choix du devis JFA pour le remplacement piéton côté plage** - Majorité simple (art. 24)
 - 18.2. **Choix du devis OPEN pour le remplacement piéton côté plage** - Majorité simple (art. 24)
 - 18.3. **Choix du devis OMEGA pour le remplacement piéton côté plage** - Majorité simple (art. 24)
 - 18.4. **Modalité de financement et échéancier des appels** - Majorité simple (art. 24)

- 19. Décision pour remplacer le grillage à l'arrière des entrées C1-C2-C3 - Majorité simple (art. 24)**
- 19.1. Choix du devis JFA pour remplacer le grillage avec pose du grillage rigide à l'arrière des entrées C1-C2-C3 (clôture uniquement) - Majorité simple (art. 24)
 - 19.2. Choix du devis JFA pour réaliser une clôture rigide avec muret : pose de 3 rangées béton à l'arrière des entrées C1-C2-C3 (clôture et muret) - Majorité simple (art. 24)
 - 19.3. Choix du devis OPEN pour remplacer le grillage à l'arrière avec réparation du muret : réhausse par 3 agglos des entrées C1-C2-C3 - Majorité simple (art. 24)
 - 19.4. Choix du devis OMEGA pour création d'un mur à l'arrière des entrées C1-C2-C3 - Majorité simple (art. 24)
 - 19.5. Modalité de financement et échéancier des appels - Majorité simple (art. 24)
- 20. Décision à prendre pour la réalisation des travaux d'élagage - Majorité simple (art. 24)**
- 20.1. Choix du devis de la société NIVAGGIOLI qui réalisera les travaux d'élagage - Majorité simple (art. 24)
 - 20.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 21. Décision à prendre pour autoriser les travaux d'élagage de deux grands cèdres à l'arrière du Bâtiment A - Majorité simple (art. 24)**
- 21.1. Choix du devis de la société NIVAGGIOLI qui réalisera les travaux d'élagage de deux cèdres derrière le bâtiment A - Majorité simple (art. 24)
 - 21.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 22. Décision pour sécuriser l'installation de la caméra de vidéosurveillance, pose d'un portillon et pose d'un grillage - Majorité simple (art. 24)**
- 22.1. Choix du devis JFA pour sécuriser la caméra par la pose d'un portillon et grillage rigide - Majorité simple (art. 24)
 - 22.2. Choix du devis OMEGA pour sécuriser la caméra par la pose d'un portillon et grillage rigide - Majorité simple (art. 24)
 - 22.3. Modalité de financement et échéancier des appels - Majorité simple (art. 24)
- 23. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de reprise d'enrobée de la chaussée devant le bâtiment A comprenant la voirie, les parkings privatifs et le trottoir et ce, afin de respecter une harmonie - Majorité simple (art. 24)**
- 23.1. Choix du devis de la société SACCOCCIO qui réalisera les travaux de reprise d'enrobée de la chaussée devant le bâtiment A comprenant la voirie, les parkings privatifs et le trottoir et ce, afin de respecter une harmonie - Majorité simple (art. 24)
 - 23.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 24. Décision à prendre pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage du bâtiment A1 par des hublots détecteurs leds - Majorité simple (art. 24)**
- 24.1. Choix du devis de la société AG MAELEC pour le remplacement des boutons poussoirs par des hublots détecteurs leds - Majorité simple (art. 24)
 - 24.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 25. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection peinture bâtiment A1 - Majorité simple (art. 24)**
- 25.1. Choix du devis de la société AMIELH qui réalisera ces travaux de réfection peinture bâtiment A1 - Majorité simple (art. 24)
 - 25.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 26. Décision à prendre pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage du bâtiment A3 par des hublots détecteurs leds - Majorité simple (art. 24)**
- 26.1. Choix du devis de la société AG MAELEC pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage par des hublots détecteurs leds - Majorité simple (art. 24)
 - 26.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 27. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3 - Majorité simple (art. 24)**
- 27.1. Choix du devis de la société JFA FERMETURE pour les travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3 - Majorité simple (art. 24)
 - 27.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 28. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de remplacement du contrôle d'accès des 6 entrées du bâtiment B (B1-B2-B3-B4-B5-B6) - Majorité simple (art. 24)**
- 28.1. Choix du devis de la société OPEN qui réalisera ces travaux - Majorité simple (art. 24)
 - 28.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 29. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection de la cage d'escalier du Bâtiment B3 - Majorité simple (art. 24)**
- 29.1. Choix du devis de la société ZML RENOV'CONCEPT qui réalisera les travaux de peinture de la cage d'escaliers - Majorité simple (art. 24)
 - 29.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)
- 30. Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection de la cage d'escalier du bâtiment B6 - Majorité simple (art. 24)**
- 30.1. Choix du devis ZML RENOV'CONCEPT qui réalisera les travaux de peinture de la cage d'escalier du Bat B6 - Majorité simple (art. 24)
 - 30.2. Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux - Majorité simple (art. 24)

31. Ratification des travaux urgents Remplacement d'UN TUYAU D'ALIMENTATION GÉNÉRALE AVANT COMPTEUR Bâtiment C2 - Majorité simple (art. 24)
32. Ratification des travaux urgents RÉFECTION JARDINIÈRE SCI MONTREVE (Bâtiment A1) en accord avec le Conseil Syndical Bat À - Majorité simple (art. 24)
33. Ratification des travaux urgents DE DÉBROUSSAILLAGE INCENDIE dans les délais imposés par la Mairie de la Ciotat - Majorité simple (art. 24)
34. Ratification des travaux urgents ÉTANCHÉITÉ de la terrasse M TRAMIER au bâtiment B5 - Majorité simple (art. 24)
35. A la demande de Mme GAUFILLET et Mr PIZARRO TORNERO, Bâtiment B4, installation d'un climatiseur (courrier joint) - Majorité absolue (art. 25)
36. A la demande de Mme BLANC Bat A1, ouverture d'une fenêtre en PVC blanc de 50 cm de large sur 60cm de haut donnant sur cour privative - Majorité absolue (art. 25)
37. A la demande de Madame HANEN, Bat DE, validation de la fermeture de sa loggia dans son appartement T3 lot 577 (courrier AR joint) - Majorité absolue (art. 25)
38. Questions diverses - Majorité absolue (art. 25)

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émarginée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

Copropriétaires présents sur le premier vote :SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme BLANC Colette (544), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme GALLO VIRGINIE (704), HANEN Sylvie (600), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), MM. MALDONADO Patrick (849), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), M. VINSON Marie Flore (1375)
Soit 24 / 266 copropriétaires, représentant 16867 / 142172 tantièmes.

Copropriétaires représentés sur le premier vote :Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462) [rep. MM. MALDONADO Patrick], Mme BARIL Juliette (517) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme BEDEL Françoise (1361) [rep. Mme ROBERT Michèle], Mme BELLEPAUME Roselyne (392) [rep. Mme QUIGNARD ANNE], Mme ou M. BICEGO Rene (510) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], M. BONNET Frédéric (750) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme ou M. BRESSON Lydia (546) [rep. Mme POGORELSKY], Mme BUSSERS Marie-Paule (1442) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96) [rep. BERTSCH], Mme ou M. CHOU Andre (1637) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], Mme CURZU Evelynne (294) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme ou M. DI SERIO Robert (345) [rep. Mme CORDOVANA Marie-Antoinett], DOILIN Yves (479) [rep. MM. MALDONADO Patrick], SCI DOS HERMANOS (87) [rep. MM. MALDONADO Patrick], Mme ou M. EYMARD Pierre (689) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], Mme FRANCAL Christiane (1007) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744) [rep. Mme GALLO VIRGINIE], M. GUILLAUME Philippe (689) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442) [rep. RIBIERE], Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46) [rep. MOMBELLI Christian], Mme LAURENT Catherine (319) [rep. MM. MALDONADO Patrick], LE MEDO Michel (1292) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], SCI LES TAMARIS (312) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme MAIN Mireille (952) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], MM. MALDONADO MAXENCE (369) [rep. MM. MALDONADO Patrick], MATTIO Marc (1157) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme ou M. PACHERIE Jacques (547) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], Mme PADOVANI Edwige (761) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], POGORELSKY Robert (777) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473) [rep. Mme QUIGNARD ANNE], Mme RENAULT Michele (1881) [rep. Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE], Mme ou M. ROYERE Serge (46) [rep. MM. MALDONADO Patrick], Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques], Mme TREZINI Françoise (704) [rep. Mme NICOLAS Jerome / Christiane], Mme TUAL Claudine (1131) [rep. Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques]
Soit 39 / 266 copropriétaires, représentant 28663 / 142172 tantièmes.

Copropriétaires ayant voté par correspondance sur le premier vote :Mme ALBARES Rose Marie (392), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme DELOLME Catherine (321), M. DIDIER PASCAL (375), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), HOURS Jean Claude (464), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MINASSIAN Franck (776), MOIRE (473), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme SARDAS Michele (1315), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme VAN NESTE Michelle (704)
Soit 33 / 266 copropriétaires, représentant 18196 / 142172 tantièmes.

Copropriétaires absents et non représentés sur le premier vote : Mme ou M. ABADIE Marc (791), Mme ALABISO Rosaria (174), Mme ou M. ARCANGELI Adlofo (340), M. ATGER GEOFFREY-PIERREJACQUES (369), M. et Mme ATTARD Benoit - Cath. (401), Mme AUREL Marie-Claire (695), M. BACLE Thomas (364), M. BAMDE Loic (433), M. et Mme BARDOT Guy & Catherine (378), Mme ou M. BARRACO Nicolas (377), BARRAU Jacques (448), M. et Mme BARRE Francois Jeanne (383), Mme ou M. BARTHE-KREBS Bruno-Edith (435), BEAUCHAMP Patrick (338), Mme BELLY Françoise (666), Mme BERNARD (423), Mme BEZZATO VALERIE (322), Mme ou M. BOI BORGOGNO Sébastien-Marie (618), Mme ou M. BONIFAY CONTINI Eric/Martine (66), Me BONN DIAS SUCCESSION LEONARDI/BARBERA (548), M. BOSCO Daniel (419), INDIVISION BUONO MANDRAS (15), Mme ou M. CALVARESÌ Primo (377), M. et Mme CAMILLI / MAGGIOLI Marco Frederica (449), Mme CARABELLI Christiane (1176), Mme CARRIERE (419), M. et Mme CASINI Jean-Claude (441), SCI CECILION (1092), Mme CERIS Orane (601), M. CERISIER Pierre (587), M. et Mme CHARNAY Sebastien - Val (368), Mme ou M. CHARNEAU Dominique (745), M. et Mme CLAUSSE THIERRY MARIE JOSEPH (383), Mme COLLIAUX Marie-Pierre (347), Mme COMO/ CASANOVA (46), M. et Mme COMOGLIO / DATA Chiara Riccardo (695), M. et Mme COTTEVIEILLE Francois (174), Mme COUDRET Catherine (461), M. COUTIN René (46), M. et Mme CRIQUET Aurélien (174), Mme DANIC MORIEUL Florence (753), Mme ou M. DE MEULENAERE Alain (689), Mme DEIDDA Genevieve (966), M. DELLAFORTUNA Giuseppe (704), M. DELOR Floriant (366), Mme ou M. DELTRIEU Andre (563), Mme DENIS Françoise (74), DEVEAUX Jean-Pierre (353), Mme DISTEFANO DE MONTILLET Elsa (1004), M. et Mme DONATI Alain - Martine (346), M. DONCARLI Romain (277), Mme DUGELAY Rita (544), Mme DULCHE Marie-Josée (359), Mme DUPONT Corinne (946), Mme DUPUY Lise (410), M. DUQUE Olivier (397), Mme DUROCHER Paola (46), M. et Mme ERNWEIN Claude Mireille (405), SCI FAB & CO (BREGEON) (661), Mme ou M. FABIEN Louis (48), Mme ou M. FAURE Laurent (191), FEKNOUS Sammy (482), Mme FERRARI Sophie (169), Mme GANZIN/MILOU Camille (1349), Mme ou M. GARCIA-HERNANDEZ Paul (48), Mme ou M. GASQUE RENE (438), GATTA Joseph (392), Mme GAZZANO Claude (438), GIORDANENGO (331), Mme ou M. GIRARD Michel Paul (435), Mme ou M. GODARD-PALA Denis-Valérie (398), Mme GUILLAUME Monica (322), Mme GUILLEZ Catherine (520), Mme GUIRADO Emilie (529), Mme GUYOT - LABROUSSE Armelle (1108), M. HAMADOUCHE Jerome (922), HOLLEBEQUE Patrick (339), Mme ou M. HONORAT Gerard (676), HUMILIER Pascal (598), Mme ou M. ICARD Raoul (446), Mme JANNET Maeva (450), Mme ou M. JAXEL Louis (380), Mme ou M. JOGUET Guy (491), Mme ou M. JOURNEAU Christian (402), M. et Mme JOUVE Michel Evelyne (66), SCI JULSON (MR REVEST THIERRY) (695), Mme KERTCHEF Antoinette (477), Mme ou M. KOMCHOUYAN Albert (369), LAMBERT Serge (330), SCI LARRAT (477), Mme ou M. LATAPIE Jacques Muriel (416), M. LE GUILLOU Jean Francois (471), M. LE PALLEC Cédric (794), SCI LE PALMIER (189), SCI LE PARADISE CHEZ M. MME RUBIO (1381), Mme ou M. LEFEUVRE Christian (512), Mme LENCIONI EPOUSE MADIONA Florence (444), SCI LETO (704), M. LOCHE Pascal (417), LOCHON Jean (386), Mme ou M. MACDONALD Robert (468), M. MAGNAN Olivier (66), Mme MANCHE Pascale (1100), MANOUKIAN Frederic (46), SCI MARION (477), MARTIN Louis (46), Mme MARTINAGE Emilie (432), Mme MARTINEZ Céline (346), Mme MELIA MARTINE (399), Mme ou M. MEZOUAR Benoit-Sabrina (155), SCI MICAJO (323), M. MILHAUD Xavier Francois (678), SCI MON REVE (FEDELE) (1200), Mme ou M. MORVANT Jean-Paul (616), M. et Mme MOUKHBIRIAN GUR ARNAUD INES (1437), M. MOULET Camille (330), Mme MUGGEO AMIEZ Agnès (172), Mme MURA Valerie (412), Mme ou M. MURA-MALEVILLE Valerie William (46), M. MUTRYN Vincent (430), M. NAMAOUI AXEL (571), M. NGUYEN Tommy (50), Mme NICOLAUD Sabine (369), OGOUDJIAN Eric (385), Mme OURS Ghislaine (391), M. PACCARD Pierre (480), M. PAPAIZIAN Robert (65), M. et Mme PAPAIZIAN-FAVARA (414), INDIVISION PELISSIER (518), Mme PETIT Annick (446), PHILIP-JOET (66), Mme ou M. PIEDFER Daniel (710), Mme PIOT Nadege (411), Mme ou M. POIZE Philippe (174), Mme PONCE Mireille (741), M. et Mme RAMPNOUX Nicolas Corinne (695), Mme REGNIER Francine (686), Mme ou M. REI Jean Marie (338), Mme REI Maria (323), RIGAUD Jean-Jacques (46), Mme ou M. RIGO Pierre (676), ROSSI Georges (321), ROUX Christian (746), Mme ou M. RUBIO Daniel-Nicole (92), M. et Mme RUGGIERI Valerien Corine (1653), Mme RUIZ Nicole (695), Mme ou M. RUIZ Roger (66), Mme SADOULET Marie-Odile (263), Mme ou M. SANDALIAN (412), Mme SANTONI Christiane (377), SARNET Remi (330), M. et Mme SAUVAGE J.-Luc Pascale (387), SOCIETE SAVI (11), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), SCI SCI LAURIE (323), M. SCI MATHAIS (167), Mme SLIM Sophia (662), SOCIETE SNC GIUSTO ET FILS (208), Mme SOCCODATO Régine (279), Mme ou M. SORBIERE Rudy (66), Mme SULLY AGNES (796), Mme ou M. TELLINI Olivier (481), TOCHOU THIERRY C/O Mr Alibert (380), SCI TOMTOM (404), TOURNIER Alain (448), Mme ou M. VAN MINDEN Pierre (627), M. VENTRE Christophe (517), M. VILLEBRUN Jean (1881), M. et Mme VITO - DIAS Alexa-Laurent (48), M. et Mme WANNEPAIN OLIVIER Virginie (174)

Soit 170 / 266 copropriétaires, représentant 78446 / 142172 tantièmes.

A l'ouverture de séance, la feuille de présence fait ressortir que 96 copropriétaires sur 266 sont présents et représentés ou ont voté par correspondance. Ils réunissent 63726 / 142172 tantièmes.

1 Election du Président de séance

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition : M. MALDONADO Patrick

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de président de séance Monsieur MALDONADO Patrick

Il est procédé à un vote pour M. MALDONADO Patrick

POUR	93 / 93 cp 61595 / 61595 ta	CONTRE	0 / 93 cp 0 / 61595 ta	ABST.	3 cp 2131 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

2 Election du ou des scrutateur(s)

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques, M. NICOLAS Jerome

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques, M. NICOLAS Jerome

Il est procédé à un vote pour Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques

POUR	93 / 93 cp 61379 / 61379 ta	CONTRE	0 / 93 cp 0 / 61379 ta	ABST.	3 cp 2347 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Il est procédé à un vote pour M NICOLAS Jerome

POUR	92 / 92 cp 60904 / 60904 ta	CONTRE	0 / 92 cp 0 / 60904 ta	ABST.	4 cp 2822 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (476), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

3 Election du secrétaire de séance

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

En qualité de syndic, CARNOUX IMMOBILIER représenté par Madame MONTALTO Karine responsable d'Agences assistée de Madame Véronique DALMASSO qui assure le secrétariat de séance sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

Il est procédé à un vote

POUR	89 / 89 cp 59953 / 59953 ta	CONTRE	0 / 89 cp 0 / 59953 ta	ABST.	5 cp 2900 ta	DEFAIL.	2 cp 873 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme KALFON Irene (1608)

Votes défailants : Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440)

4 Rapport d'activité du Conseil Syndical (rapport joint)

NON
VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Sans majorité

Après lecture / rappel des points principaux par le président du Conseil Syndical du rapport d'activité de l'année en cours, l'assemblée approuve la mission du conseil qui consiste, conformément à la loi, à contrôler et à assister le syndic.

5 Examen et approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année écoulée

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic. L'assemblée générale n'a pas d'observations particulières à formuler après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice N du 01/01/2022 au 31/12/2022, nécessaires à la validité de la décision.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice de charges courantes pour un montant de 274 321.87 €,

Le solde de charges, lié à l'arrêté de ces comptes et joint à la convocation, devient immédiatement exigible du fait de la présente approbation.

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 87 cp 57492 / 57492 ta	CONTRE	0 / 87 cp 0 / 57492 ta	ABST.	7 cp 5361 ta	DEFAIL.	2 cp 873 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), MINASSIAN Franck (776), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme KALFON Irene (1608), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200)

Votes défailants : Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440)

6 Quitus au Syndic

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Arrivée(s) : M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421)

Ainsi, 97 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 64147 tantièmes sur un total de 142172.

L'Assemblée Générale passe au vote pour donner quitus entier, définitif et sans réserve au syndic pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Il est procédé à un vote

POUR	89 / 89 cp 58386 / 58386 ta	CONTRE	0 / 89 cp 0 / 58386 ta	ABST.	7 cp 5321 ta	DEFAIL.	1 cp 440 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme KALFON Irene (1608), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440)

7 Désignation du syndic

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'assemblée générale passe au vote pour désigner à nouveau Le Cabinet CARNOUX IMMOBILIER, Administrateur d'Immeubles - Syndic de Copropriétés, représenté par son Directeur Général, Monsieur Laurent CAPOMAGGIO ou son Président, Monsieur Cyril CARTAGENA, ayant son siège social à l'adresse suivante 10 Cours Pierre PUGET - 13006 MARSEILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille, sous le numéro 301 985 271 et dont le numéro unique d'identification est B 301 985 271 RCS MARSEILLE, titulaire de la carte professionnelle mention « Syndic » n° CPI 1310 2016 000 008 441 délivrée le 06 juin 2016 par la CCI Marseille Provence, titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle n° AL591311/25365 souscrit le 1er janvier 2012 auprès de la Compagnie ALLIANZ représentée par le Cabinet VERLINGUE - 4, Rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 NEUILLY-SUR-SEINE, titulaire d'une garantie financière d'un montant de 1.800.000,00 €uros, conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée, souscrite le 1er janvier 2015 auprès de CIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, dont l'adresse est 16 Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX , en qualité de syndic pour une période de 12 mois qui s'achèvera au plus tard le 30/06/2024

L'assemblée générale donne mandat au président de séance, pour signer le contrat de syndic du Cabinet CARNOUX IMMOBILIER qui a été notifié à l'ensemble des copropriétaires avec la convocation de cette assemblée générale.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	92 / 266 cp 60232 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	4 / 266 cp 3475 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 440 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1489), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gerard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme SARDAS Michele (1315), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (519), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (896), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCOAL Christlane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme GUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURÉ Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme CLAUDE Michèle (325), MINASSIAN Franck (776), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme KALFON Irene (1608)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	86 / 86 cp 56534 / 56534 ta	CONTRE	0 / 86 cp 0 / 56534 ta	ABST.	2 cp 2384 ta	DEFAIL.	9 cp 5229 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme KALFON Irene (1608)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme MOUREY Martine (909), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704)

8 Election des membres du conseil syndical

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s) : ACQUAVIVA Gerard, CHOU Andre, CORDOVANA Marie-Antoinett, CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE, HOURS Jean Claude, LARDON J.Michel Agnes, LE MEDO Michel, MALDONADO Patrick, MATTIO Marc, NICOLAS Jerome / Christiane, PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose, RUSSAK DE SKIBINSKI Rose, SALVATI Alixia, SCAMARDO Marcel Valerie, SECCHI Jean-Jacques, TOURNIER Alain, SCI 4 BALLONS

Pour rappel, la composition du conseil syndical est la suivante :

- **ACQUAVIVA Gerard**
- **CHOU Andre**
- **CORDOVANA Marie-Antoinett**
- **CORNACCHIA Patrick Et Claudine**
- **HOURS Jean Claude**
- **LARDON J.Michel Agnes**
- **LE MEDO Michel**
- **MALDONADO Patrick**
- **MATTIO Marc**
- **NICOLAS Jerome / Christiane**
- **PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose**
- **RUSSAK DE SKIBINSKI Rose**
- **SCAMARDO Marcel Valerie**
- **SECCHI Jean-Jacques**
- **TOURNIER Alain**

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical les copropriétaires ci-dessous énoncés :

ACQUAVIVA Gerard, CHOU Andre, CORDOVANA Marie-Antoinett, CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE, HOURS Jean Claude, LARDON J.Michel Agnes, LE MEDO Michel, MALDONADO Patrick, MATTIO Marc, NICOLAS Jerome / Christiane, PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose, RUSSAK DE SKIBINSKI Rose, SCAMARDO Marcel Valerie, SECCHI Jean-Jacques, TOURNIER Alain, SCI 4 BALLONS

en qualité de membre du Conseil Syndical.

L'assemblée générale fixe l'échéance du mandat du Conseil Syndical à la date d'expiration du mandat du syndic / la durée du mandat du Conseil Syndical à 12 mois.

Les membres du conseil syndical autorisent le syndic à utiliser leurs adresses mails pour l'envoi de tous documents concernant la copropriété.

Il est procédé à un 1er vote pour ACQUAVIVA Gerard

POUR	91 / 266 cp 61803 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	5 / 266 cp 2168 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (955), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (86), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour ACQUAVIVA Gerard

POUR	84 / 84 cp 57655 / 57655 ta	CONTRE	0 / 84 cp 0 / 57655 ta	ABST.	6 cp 2567 ta	DEFAIL.	7 cp 3925 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanline (766), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELJUCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692)

Il est procédé à un 1er vote pour Mme CHOU

POUR	89 / 266 cp 59796 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 4175 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme BELLAVITA Armande (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MOIRE (473), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme SARDAS Michèle (1315), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gérard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO René (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU André (1837), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jérôme / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONIE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour Mme CHOU

POUR	82 / 82 cp 55343 / 55343 ta	CONTRE	0 / 82 cp 0 / 55343 ta	ABST.	7 cp 4175 ta	DEFAIL.	8 cp 4629 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour CORDOVANA Marie-Antoinette

POUR	88 / 266 cp 59344 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 4175 / 142172 ta	DEFAULT.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	----------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme SARDAS Michèle (1315), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1498), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Francoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme GURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Miréille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Francoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1376)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour CORDOVANA Marie-Antoinette

POUR	81 / 81 cp 54891 / 54891 ta	CONTRE	0 / 81 cp 0 / 54891 ta	ABST.	7 cp 4175 ta	DEFAULT.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	----------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325)

Il est procédé à un 1er vote pour M. CORNACCHIA PATRICK

POUR	89 / 266 cp 59796 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 4175 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), HOURS Jean Claude (484), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme SARDAS Michele (1315), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADI Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (482), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (36), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelynne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (307), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SEOCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour M. CORNACCHIA PATRICK

POUR	82 / 82 cp 55343 / 55343 ta	CONTRE	0 / 82 cp 0 / 55343 ta	ABST.	7 cp 4175 ta	DEFAIL.	8 cp 4629 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766)

Il est procédé à un 1er vote pour HOURS Jean Claude

POUR	89 / 266 cp 59743 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 3776 / 142172 ta	DEFAIL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelynne (294), Mme DAÏ. CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE Rassemusse Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour HOURS Jean Claude

POUR	82 / 82 cp 55290 / 55290 ta	CONTRE	0 / 82 cp 0 / 55290 ta	ABST.	6 cp 3776 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour LARDON J.Michel Agnes

POUR	89 / 266 cp 59743 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 3776 / 142172 ta	DEFAIL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme ALTEA Gerard (389), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGÓ Jacques - Alain (475), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), HOURS Jean-Claude (464), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme SARDAS Michele (1315), Mme CLAUDE Michèle (325), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Francoise (1361), Mme BELLEPAUMÉ Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSEERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelynne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1260), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (690), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmet (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (68), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON-LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Francoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour LARDON J.Michel Agnes

POUR	82 / 82 cp 55290 / 55290 ta	CONTRE	0 / 82 cp 0 / 55290 ta	ABST.	6 cp 3776 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325)

Il est procédé à un 1er vote pour LE MEDO Michel

POUR	84 / 266 cp 55429 / 142172 ta	CONTRE	5 / 266 cp 3394 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 5148 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
-------------	---	---------------	---------------------------------------	--------------	---------------------------------------	----------------	--------------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme SARDAS Michele (1315), Mme BELLAVITA Amélie (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARI Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSET Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour LE MEDO Michel

POUR	82 / 85 cp 55245 / 56368 ta	CONTRE	3 / 85 cp 1123 / 56368 ta	ABST.	5 cp 3527 ta	DEFAIL.	7 cp 4252 ta
-------------	---------------------------------------	---------------	-------------------------------------	--------------	------------------------	----------------	------------------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour MALDONADO Patrick

POUR	86 / 266 cp 55809 / 142172 ta	CONTRE	2 / 266 cp 2271 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 4673 / 142172 ta	DEFAIL.	3 / 266 cp 1394 / 142172 ta
-------------	----------------------------------	---------------	--------------------------------	--------------	--------------------------------	----------------	--------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme CHATAING Irma (332), HOURS Jean Claude (464), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), MOIRE (473), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme SARDAS Michele (1315), Mme CLAUDE Michèle (325), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSEERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (940), Mme CURZU Evelynne (294), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766)

Il est procédé à un 2ème vote pour MALDONADO Patrick

POUR	85 / 85 cp 56780 / 56780 ta	CONTRE	0 / 85 cp 0 / 56780 ta	ABST.	4 cp 3052 ta	DEFAIL.	8 cp 4315 ta
-------------	--------------------------------	---------------	---------------------------	--------------	-----------------	----------------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme CLAUDE Michèle (325)

Il est procédé à un 1er vote pour MATTIO Marc

POUR	92 / 266 cp 61859 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	4 / 266 cp 1836 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 452 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HELIZE Rassemusse Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Sarge (48), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Floré (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour MATTIO Marc

POUR	84 / 84 cp 57230 / 57230 ta	CONTRE	0 / 84 cp 0 / 57230 ta	ABST.	4 cp 1836 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (580), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325)

Il est procédé à un 1er vote pour NICOLAS Jérôme

POUR	92 / 266 cp 60703 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	5 / 266 cp 3444 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme SARDAS Michèle (1315), Mme BELLAVITA Armande (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), HOURS Jean-Claude (464), Mme CHATAING Irma (332), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (617), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (644), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (896), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (646), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1290), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Miraille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmen (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (647), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Il est procédé à un 2ème vote pour NICOLAS Jérôme

POUR	85 / 85 cp 56451 / 56451 ta	CONTRE	0 / 85 cp 0 / 56451 ta	ABST.	5 cp 3444 ta	DEFAIL.	7 cp 4252 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose

POUR	88 / 266 cp 59344 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 4175 / 142172 ta	DEFAIL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme SARDAS Michèle (1315), Mme BELLAVITA Armande (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alaïa (475), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric/Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (655), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose

POUR	81 / 81 cp 54891 / 54891 ta	CONTRE	0 / 81 cp 0 / 54891 ta	ABST.	7 cp 4175 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour RUSSAK DE SKIBINSKI Rose

POUR	91 / 266 cp 60467 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	4 / 266 cp 3052 / 142172 ta	DEFAIL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme CHATAING Irma (332), HOURS Jean Claude (464), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), MOIRE (473), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme SARDAS Michele (1315), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSEERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (955), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRÒ-TORNERO-GAUFFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote pour RUSSAK DE SKIBINSKI Rose

POUR	84 / 84 cp 56014 / 56014 ta	CONTRE	0 / 84 cp 0 / 56014 ta	ABST.	4 cp 3052 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un vote pour SALVATI Alixia

POUR	26 / 266 cp 14244 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	70 / 266 cp 49727 / 142172 ta	DEFAULT.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
-------------	---	---------------	------------------------------------	--------------	---	-----------------	--------------------------------------

Le candidat n'est pas élu à la majorité requise de l'article 25

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme SARDAS Michele (1315), Mme BELLAVITA Armande (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NÈGREL Jean François (263), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387)

Se sont abstenus : Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour SCAMARDO Valerie

POUR	88 / 266 cp 59344 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 4175 / 142172 ta	DEFAULT.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
-------------	---	---------------	------------------------------------	--------------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. NÈGREL Jean François (263), M. DIDIER PASCAL (375), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), HOURS Jean Claude (464), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme SARDAS Michele (1315), Mme CLAUDE Michèle (325), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme

QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour SCAMARDO Valerie

POUR	81 / 81 cp 54891 / 54891 ta	CONTRE	0 / 81 cp 0 / 54891 ta	ABST.	7 cp 4175 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : MINASSIAN Franck (776), Mme DELOLME Catherine (321), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irene (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325)

Il est procédé à un 1er vote pour Mme SECCHI

POUR	90 / 266 cp 59919 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 3776 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 452 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme SARDAS Michèle (1315), Mme BELLAVITA Armande (299), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), MOIRE (473), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. et Mme DIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ARGANT Hélène (440), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSEERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (698), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANOAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (800), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmen (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES L'ARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (611), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour Mme SECCHI

POUR	82 / 82 cp 55290 / 55290 ta	CONTRE	0 / 82 cp 0 / 55290 ta	ABST.	6 cp 3776 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1606), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776)

Votes défailants : Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 1er vote pour TOURNIER Alain

POUR	87 / 266 cp 58869 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	8 / 266 cp 4650 / 142172 ta	DEFAIL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (889), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (889), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour TOURNIER Alain

POUR	80 / 80 cp 54416 / 54416 ta	CONTRE	0 / 80 cp 0 / 54416 ta	ABST.	8 cp 4650 ta	DEFAIL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme MOUREY Martine (909), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 1er vote pour SCI 4 BALLONS

POUR	85 / 266 cp 58307 / 142172 ta	CONTRE	1 / 266 cp 263 / 142172 ta	ABST.	9 / 266 cp 4949 / 142172 ta	DEFAILL.	2 / 266 cp 628 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-------------------------------	-------	--------------------------------	----------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ARGANT Héléne (440), M. et Mme ALTEA Gerard (369), M. DIDIER PASCAL (375), M. et Mme GIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), HOURS Jean Claude (464), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme SARDAS Michele (1315), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LEGA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (389), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmel (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irène (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme BELLAVITA Armande (299)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Il est procédé à un 2ème vote pour SCI 4 BALLONS

POUR	78 / 79 cp 53854 / 54117 ta	CONTRE	1 / 79 cp 263 / 54117 ta	ABST.	9 cp 4949 ta	DEFAILL.	9 cp 5081 ta
------	--------------------------------	--------	-----------------------------	-------	-----------------	----------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme ou M. NÉGREL Jean François (263)

Se sont abstenus : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme DELOLME Catherine (321), MINASSIAN Franck (776), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme KALFON Irène (1608), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme BELLAVITA Armande (299).

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766)

9 Adoption du budget prévisionnel prochain exercice N+2 (annexe exercice comptable n°3 colonne N+2)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, accepte le budget pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, afférent aux dépenses de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble pour un montant arrêté à la somme de 280 000.00 €.

Le calendrier des échéances d'appel est identique à celui des années précédentes.

Ce présent budget pourra être réajusté lors de la prochaine assemblée générale.

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 87 cp 58231 / 58231 ta	CONTRE	0 / 87 cp 0 / 58231 ta	ABST.	9 cp 5740 ta	DEFAIL.	1 cp 176 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1608), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

10 Décision à prendre pour fixer le montant de la dotation du fonds travaux - Loi Alur - article 14.2

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'assemblée générale décide de constituer un fonds travaux destiné au financement de travaux futurs. Ce fonds représentera 5 % du budget annuel soit 14 000,00 €

Ce fonds sera placé sur un compte bancaire séparé dont les intérêts seront affectés à son accroissement et appelé selon les modalités suivantes :

Il est procédé à un 1er vote

POUR	87 / 266 cp 59046 / 142172 ta	CONTRE	2 / 266 cp 1063 / 142172 ta	ABST.	7 / 266 cp 3862 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (519), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydja (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelynne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (800), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme PÔMIES LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gerard (389), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1608)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	80 / 81 cp 54926 / 55568 ta	CONTRE	1 / 81 cp 642 / 55568 ta	ABST.	6 cp 3470 ta	DEFAILL.	10 cp 5109 ta
------	--------------------------------	--------	-----------------------------	-------	-----------------	----------	------------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : MARTIN Jean-Claude (842)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gérard (389), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1608)

Votes défailants : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

11 Vote de la clause d'aggravation des charges

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Le Syndic informe l'Assemblée que le défaut de paiement des charges entraîne pour le Syndic l'impossibilité de régler les factures courantes.

Le Syndic rappelle qu'en application :

- du dernier alinéa de l'Article 14-1 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 (Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 art 75-1) que la provision est exigible le premier jour de chaque trimestre ou le premier jour de la période fixée par l'Assemblée Générale,
- de l'Article 55 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 (Décret n° 86-768 du 09 juin 1986 Article 14) §2 le Syndic peut agir en justice aux fins de recouvrement de créances et procéder à la mise en œuvre des voies d'exécution sans avoir été autorisé par une décision d'Assemblée Générale,
- de l'Article 10-1 de la Loi n°65-557 du 10 Juillet 1965 a) (modifié par l'Article 90 de la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006) que tous les frais nécessaires exposés par le Syndicat découlant des procédures qu'ils aient pour origine, les honoraires et frais prévus au contrat de syndic, ou les frais et honoraires des huissiers de justice, incombent aux copropriétaires défailtants,
- de l'Article 19-2 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 (modifié par Ordonnance n°2019-738 du 17 juillet 2019 - art. 17) A défaut du versement à sa date d'exigibilité d'une provision due au titre de l'article 14-1 ou du I de l'article 14-2, et après mise en demeure restée infructueuse passé un délai de trente jours, les autres provisions non encore échues en application des mêmes articles 14-1 ou 14-2 ainsi que les sommes restant dues appelées au titre des exercices précédents après approbation des comptes deviennent immédiatement exigibles,
- de l'Article 36 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967(modifié par le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 art 25 et 48) les sommes dues portent intérêt au profit du Syndicat. Cet intérêt, fixé au taux légal en matière civile est dû à compter de la mise en demeure adressée par le Syndic aux copropriétaires défailtants.

Le syndic rappelle également les incidences en la matière des disposition de la loi ALUR :

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, nous impose dans l'intérêt de la copropriété, d'être particulièrement vigilant quant à l'équilibre financier du Syndicat des copropriétaires.

Cet équilibre financier implique une rigueur de chacun des copropriétaires dans le paiement de ses charges.

En effet, les nouvelles dispositions des articles 29-1 A et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 oblige le syndic à saisir le juge afin de placer la copropriété sous la responsabilité d'un administrateur provisoire lorsque :

- l'équilibre financier du syndicat des copropriétaires est gravement compromis;
- les comptes font apparaître un taux de 25% de charges impayées (copropriétés de moins de 200 lots) ou un taux de 15% de charges impayées (copropriétés de plus de 200 lots).

La désignation d'un administrateur provisoire engendre :

- un coût de procédure onéreux ;
- des honoraires d'administrateur provisoire conséquents ;

En conséquence, nous sommes désormais tenus dans l'intérêt de la copropriété, en application de l'article 10-1 de la loi n°65- 557 du 10 juillet 1965, de mettre en œuvre un processus strict, dès le premier appel de fonds impayé, de relance, mise en demeure et assignation.

Aussi et en application de ce qui précède, le Syndic informe les copropriétaires :

En cas de retard de paiement, une première relance sans frais est adressée. Si le retard de paiement persiste, une lettre en recommandée avec avis de réception valant mise en demeure est adressée au copropriétaire. Le coût de cette relance lui est facturé selon les termes du contrat de Syndic. Cette mise en demeure, en application des articles susvisés fait courir de plein droit des intérêts de retard au taux légal. Enfin, en cas d'échec de la phase de relance amiable, le dossier est adressé à l'huissier de justice, puis à l'avocat pour l'ouverture d'une procédure judiciaire. Cette prestation est facturée selon le barème du contrat de Syndic. Dans sa phase contentieuse, le suivi administratif du dossier en recouvrement fait l'objet d'une facturation contentieuse trimestrielle de suivi. L'assemblée prend acte de cette clause d'aggravation des charges et en approuve les termes.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	88 / 266 cp 61025 / 142172 ta	CONTRE	2 / 266 cp 753 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 2193 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
-------------	---	---------------	--------------------------------------	--------------	---------------------------------------	----------------	--------------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Héléne (440), Mme SARDAS Michele (1315), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme KALFON Irene (1608), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO René (510), Mme BLANC Colette (644), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (646), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (609), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmen (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399)

Votes défaillants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	81 / 82 cp 56572 / 56904 ta	CONTRE	1 / 82 cp 332 / 56904 ta	ABST.	4 cp 1502 ta	DEFAIL.	11 cp 5741 ta
-------------	---------------------------------------	---------------	------------------------------------	--------------	------------------------	----------------	-------------------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399)

Votes défaillants : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme GIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

12 Détermination du montant maximum des sommes allouées au Conseil Syndical pour mettre en œuvre sa délégation de pouvoirs (art. 21-2 loi du 10/07/65)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Conformément aux articles 21-1 et suivants de la Loi du 10 juillet 1965 modifiée par l'Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019, l'assemblée générale décide de déléguer au conseil syndical composé d'au moins 3 membres, pour une durée maximum de 36 mois, le pouvoir de prendre toute décision de la majorité de l'article 24 de la Loi du 10 juillet 1965. Il est rappelé que cette délégation ne peut pas porter sur l'approbation des comptes, la détermination du budget prévisionnel et les adaptations du règlement de copropriété. L'assemblée générale fixe le montant maximum des sommes allouées au Conseil Syndical pour la mise en œuvre de cette délégation à 10 000,00 € TTC, ce montant étant intégré au budget annuel n+2.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	91 / 266 cp 60977 / 142172 ta	CONTRE	1 / 266 cp 1608 / 142172 ta	ABST.	4 / 266 cp 1386 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 176 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme ou M. MERMET/PORTELA-SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme SARDAS Michèle (1315), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANÇAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (86), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUÁL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. DIDIER PASCAL (375)

Votes défailants : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	85 / 86 cp 56849 / 58457 ta	CONTRE	1 / 86 cp 1608 / 58457 ta	ABST.	2 cp 762 ta	DEFAIL.	9 cp 4928 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. DIDIER PASCAL (375)

Votes défilants : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

13 Détermination du montant des devis et contrats au-delà duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, fixe, conformément à l'article 21 de la loi du 10/07/65, le montant des devis et contrats au-delà duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire, à la somme de 1 000,00€ TTC.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	94 / 266 cp 61838 / 142172 ta	CONTRE	2 / 266 cp 1940 / 142172 ta	ABST.	1 / 266 cp 369 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1468), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme SARDAS Michele (1315), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1460), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (889), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	87 / 89 cp 57385 / 59325 ta	CONTRE	2 / 89 cp 1940 / 59325 ta	ABST.	1 cp 369 ta	DÉFIL.	7 cp 4453 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	----------------	--------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défaillants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

14 Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et conformément à l'article 21 de la loi du 10/07/65, fixe le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats, autres que le contrat de syndic, est obligatoire, à 1 000,00 € TTC.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	95 / 266 cp 62170 / 142172 ta	CONTRE	1 / 266 cp 1608 / 142172 ta	ABST.	1 / 266 cp 369 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme BELLAVITA Amande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Héléne (440), Mme SARDAS Michele (1315), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (896), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J. Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (86), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gerard (369)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	88 / 89 cp 57717 / 59325 ta	CONTRE	1 / 89 cp 1608 / 59325 ta	ABST.	1 cp 369 ta	DEFAIL.	7 cp 4453 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défallants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

15 Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire (art. 21 loi 10/07/65)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré et conformément à l'article 21 de la loi du 10/07/65, fixe le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats, autres que le contrat de syndic, est obligatoire, à 1 000,00 € TTC.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	94 / 266 cp 61871 / 142172 ta	CONTRE	1 / 266 cp 1608 / 142172 ta	ABST.	1 / 266 cp 369 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 299 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ALBARES Rosé Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rosé (399), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), SCI 4 BALLONS (1132), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1450), Mme ou M. ADJADJ Eric Laurence (46), Mme ou M. ALTIERI-LECA/FARTOUKH François/Sandra (462), Mme BARIL Juliette (517), Mme BEDEL Françoise (1361), Mme BELLEPAUME Roselyne (392), Mme ou M. BICEGO Rene (510), Mme BLANC Colette (544), M. BONNET Frédéric (750), Mme ou M. BRESSON Lydia (546), Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinett (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (948), Mme CURZU Evelyne (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anne (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmen (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1681), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcoel Valérie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défallants : Mme BELLAVITA Armande (299)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	87 / 88 cp 57418 / 59026 ta	CONTRE	1 / 88 cp 1608 / 59026 ta	ABST.	1 cp 369 ta	DEFAIL.	8 cp 4752 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme KALFON Irené (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défailants : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

16 Décision de la création d'une caisse pour le fonctionnement du Conseil Syndical

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Les copropriétaires votent pour accorder la création du poste budgétaire annuel réservé au fonctionnement du Conseil Syndical libellé CAISSE DU CONSEIL SYNDICAL pour un montant de 300,00 € /annuel (pour l'achat de petits équipement, déplacement auprès de l'Avocat, contrôle de comptes, frais pour démarches exclusives pour la Copropriété), sous condition de présentation des factures qui seront préalablement validées par le Conseil pour remboursement par le Syndic.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	88 / 266 cp 59561 / 142172 ta	CONTRE	7 / 266 cp 4165 / 142172 ta	ABST.	2 / 266 cp 421 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1946), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Garment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (68), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rosa (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (48), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), M. DIDIER PASCAL (375)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	83 / 88 cp 56221 / 59273 ta	CONTRE	5 / 88 cp 3052 / 59273 ta	ABST.	2 cp 421 ta	DEFAILL.	7 cp 4453 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	----------------	----------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), M. DIDIER PASCAL (375)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

17 **Décision d'installer un portillon piéton dans le prolongement du portail d'entrée coulissant y compris la pose d'un grillage pour clôturer la résidence afin de sécuriser le site Résidence Hauts de Fontsaïnte**

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Arrivée(s) : M. HAMADOUCHE Jerome (922), M. NAMAOUI AXEL (571)

Ainsi, 99 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 65640 tantièmes sur un total de 142172.

Résolution : Les copropriétaires prennent connaissance des devis et décident pour sécuriser la Résidence FONTSAINTE de voter les travaux d'installation d'un portillon piéton dans le prolongement du portail d'entrée coulissant ainsi que la pose d'un grillage afin de clôturer la zone ouverte. Il est rappelé que lors de l'AG de 2017, la résolution a été présentée et après vérification qu'une erreur d'inversion des votants a été faite les POUR ont été décomptés dans les CONTRE, la résolution a été actée comme refusée alors qu'elle était adoptée. Nous remercions les copropriétaires de prendre en compte cette correction qui confirme la décision d'installer le portillon piéton .

Il est procédé à un 1er vote

POUR	80 / 266 cp 54102 / 142172 ta	CONTRE	17 / 266 cp 10993 / 142172 ta	ABST.	2 / 266 cp 545 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	----------------------------------	-------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), MATTIO Marc (1157), Mme MOMBELLI Carmen (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), M. NAMAOUJ AXEL (571), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (389), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	76 / 91 cp 51930 / 61334 ta	CONTRE	15 / 91 cp 9404 / 61334 ta	ABST.	2 cp 545 ta	DEFAIL.	6 cp 3761 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. NEGREL Jean François (283), Mme KALFON Irène (1608), Mme FRADIN Bernadette (1346), PHILIPPO Thierry (66), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (389), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Votes défaillants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

17.1 Choix du devis JFA FERMETURE pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

Les copropriétaires prennent connaissance du devis JFA FERMETURE pour un montant de 1210,20 € HT soit 1331,22 € TTC et votent la réalisation de l'installation d'un portillon piétonnier et du grillage par l'entreprise JFA FERMETURE

Il est procédé à un vote pour JFA FERMETURE

POUR	79 / 91 cp 54768 / 61708 ta	CONTRE	12 / 91 cp 6940 / 61708 ta	ABST.	6 cp 2536 ta	DEFAIL.	2 cp 1396 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Héléne (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rosa Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704)

17.2 Choix du devis OPEN pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

Résolution : Les copropriétaires prennent connaissance du devis OPEN pour un montant de 5620,00 € HT soit 6182,00 € TTC et votent la réalisation de l'installation d'un portillon piétonnier et du grillage par l'entreprise OPEN.

Il est procédé à un vote pour OPEN

POUR	13 / 93 cp 6586 / 63150 ta	CONTRE	80 / 93 cp 56564 / 63150 ta	ABST.	5 cp 1786 ta	DEFAIL.	1 cp 704 ta
------	-------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

Le candidat n'est pas élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), M. DIDIER PASCAL (375), HOURS Jean Claude (464), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642), Mme SARDAS Michele (1315), Mme CLAUDE Michèle (325)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), MOIRE (473), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176)

Votes défailants : Mme VAN NESTE Michelle (704)

17.3 Choix du devis OMEGA pour l'installation d'un portillon piétonnier et la pose de grillage

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURS, OPEN

Les copropriétaires prennent connaissance du devis OMEGA pour un montant de 4010 ,00 € HT soit 4411,00 € TTC et votent la réalisation de l'installation d'un portillon piétonnier et du grillage par l'entreprise OMEGA.

Il est procédé à un vote pour OMEGA

POUR	13 / 93 cp 6586 / 63150 ta	CONTRE	80 / 93 cp 56564 / 63150 ta	ABST.	5 cp 1786 ta	DEFAIL.	1 cp 704 ta
------	-------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

Le candidat n'est pas élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme SARDAS Michele (1315), MARTIN Jean-Claude (642), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), HOURS Jean Claude (464), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZÉ Philippe (421), M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défailants : Mme VAN NESTE Michelle (704)

Votes défailants : Mme VAN NESTE Michelle (704)

17.4 Modalité de financement et échéancier des appels

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale vote et autorise le syndic à débiter le compte livret 'fonds de travaux' à hauteur de 1331,22 € TTC à la date du 03/07/2023

Il est procédé à un vote

POUR	85 / 95 cp 57725 / 63323 ta	CONTRE	10 / 95 cp 5598 / 63323 ta	ABST.	3 cp 1948 ta	DEFAIL.	1 cp 369 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : Mme MOUREY Martine (909), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692)

Votes défailants : M. et Mme ALTEA Gérard (369)

18 Décision à prendre afin de sécuriser la résidence : remplacement du portillon piéton donnant accès côté plage

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Arrivée(s) : Mme MELIA MARTINE (399)

Ainsi, 100 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 66039 tantièmes sur un total de 142172.

Les copropriétaires prennent connaissance des devis et votent les travaux de remplacement du portillon piéton donnant accès côté plage.

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 96 cp 58584 / 63835 ta	CONTRE	9 / 96 cp 5251 / 63835 ta	ABST.	3 cp 1295 ta	DEFAIL.	1 cp 909 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLMÉ Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme MOUREY Martine (909)

18.1 Choix du devis JFA pour le remplacement piéton coté plage

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis JFA pour le remplacement du portillons donnant accès coté plage :

- pour un montant de 1021,29 € HT soit 1126.72 € TTC

Il est procédé à un vote pour JFA FERMETURE

POUR	83 / 91 cp 57096 / 61655 ta	CONTRE	8 / 91 cp 4559 / 61655 ta	ABST.	6 cp 2536 ta	DEFAIL.	3 cp 1848 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

Le candidat est élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme KALFON Irene (1608), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLMÉ Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387)

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. et Mme ALTEA Gerard (369), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme VAN-NESTE Michelle (704), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

18.2 Choix du devis OPEN pour le remplacement piéton coté plage

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis OPEN pour le remplacement du portillons donnant accès coté plage :
- pour un montant de 3100,00 € HT soit 3410,00 € TTC

Il est procédé à un vote pour OPEN

POUR	3 / 90 cp 1810 / 61502 ta	CONTRE	87 / 90 cp 59692 / 61502 ta	ABST.	9 cp 4085 ta	DEFAIL.	1 cp 452 ta
------	------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

Le candidat n'est pas élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : HOURS Jean Claude (464), MARTIN Jean-Claude (642), Mme VAN NESTE Michelle (704)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme MOUREY Martine (909), MOIRE (473), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme CLAUDE Michèle (325)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

18.3 Choix du devis OMEGA pour le remplacement piéton coté plage

ELEC

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis OMEGA pour le remplacement du portillons donnant accès coté plage :
- pour un montant de 3710,00 € HT soit 4081,00 € TTC

Il est procédé à un vote pour OMEGA ASCENSEURs

POUR	1 / 88 cp 642 / 60334 ta	CONTRE	87 / 88 cp 59692 / 60334 ta	ABST.	10 cp 4549 ta	DEFAIL.	2 cp 1156 ta
------	-----------------------------	--------	--------------------------------	-------	------------------	---------	-----------------

Le candidat n'est pas élu à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : MARTIN Jean-Claude (642)

Se sont abstenus : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), Mme MOUREY Martine (909), HOURS Jean Claude (464), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), M. et Mme ALTEA Gérard (369)

Votes défailants : Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

18.4 Modalité de financement et échéancier des appels

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale vote et autorise le syndic à débiter le compte livret 'fonds de travaux' à hauteur de 1126,72 € TTC à la date du 03/07/2023

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 95 cp 58513 / 63072 ta	CONTRE	8 / 95 cp 4559 / 63072 ta	ABST.	3 cp 1811 ta	DEFAIL.	2 cp 1156 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Héléne (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme VAN NESTE Michelle (704)

19 Décision pour remplacer le grillage à l'arrière des entrées C1-C2-C3

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Arrivée(s) : Mme GANZIN/MILOU Camille (1349)

Ainsi, 101 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 67388 tantièmes sur un total de 142172.

Résolution : Les copropriétaires prennent connaissance des devis et votent les travaux de remplacement du grillage à l'arrière des entrées C1-C2-C3

Il est procédé à un vote

POUR	81 / 89 cp 57240 / 62051 ta	CONTRE	8 / 89 cp 4811 / 62051 ta	ABST.	10 cp 4508 ta	DEFAIL.	2 cp 829 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

19.1 Choix du devis JFA pour remplacer le grillage avec pose du grillage rigide à l'arrière des entrées C1-C2-C3 (clôture uniquement)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OPEN

Résolution :

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis JFA pour un montant de 830,67 € HT soit 913,96 € TTC.

Il est procédé à un vote pour JFA FERMETURE

POUR	2 / 58 cp 2478 / 36978 ta	CONTRE	56 / 58 cp 34500 / 36978 ta	ABST.	10 cp 12214 ta
------	------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-------------------

La résolution est rejetée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : SCI 4 BALLONS (1132), Mme FRADIN Bernadette (1346)

Se sont abstenus : Mme ou M. ACQUAVIVA Gérard (1450), M. BONNET Frédéric (750), Mme BUSSEERS Marie-Paule (1442), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), LE MEDO Michel (1292), Mme PADOVANI Edwige (761), Mme RENAULT Michele (1881)

19.2 Choix du devis JFA pour réaliser une clôture rigide avec muret : pose de 3 rangées beton à l'arrière des entrées C1-C2-C3 (clôture et muret)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Résolution : L'assemblée désigne l'entreprise JFA FERMETURE pour réaliser une clôture et un muret à l'arrière des entrées C1-C2-C3 (clôture et muret) pour un montant de 2196.30 € HT soit 2415,93 € TTC.

Il est procédé à un vote JFA FERMETURE

POUR	74 / 87 cp 52387 / 60456 ta	CONTRE	13 / 87 cp 8069 / 60456 ta	ABST.	12 cp 6115 ta	DEFAIL.	2 cp 817 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (880), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608), SCI 4 BALLONS (1132), Mme CAVAZZA Marie-Noelle (96), Mme FRADIN Bernadette (1346), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (999), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), MOIRE (473), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

19.3 Choix du devis OPEN pour remplacer le grillage à l'arrière avec réparation du muret : réhausse par 3 agglos des entrées C1-C2-C3

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : JFA FERMETURE, OMEGA ASCENSEURs, OPEN

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis OPEN pour remplacer le grillage à l'arrière des entrées C1-C2-C3 pour un montant de 3500,00 € HT soit 3850,00 € TTC.

Il est procédé à un vote pour OPEN

POUR	4 / 88 cp 2197 / 61212 ta	CONTRE	84 / 88 cp 59015 / 61212 ta	ABST.	11 cp 5284 ta	DEFAIL.	2 cp 892 ta
------	------------------------------	--------	--------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est rejetée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : Mme CLAUDE Michèle (325), HOURS Jean Claude (464), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), MARTIN Jean-Claude (642)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

19.4 Choix du devis OMEGA pour création d'un mur à l'arrière des entrées C1-C2-C3

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis OMEGA pour créer un mur à l'arrière des entrées C1-C2-C3 pour un montant de 6360,00€ HT soit 6996,00 € TTC.

Il est procédé à un vote pour OMEGA

POUR	1 / 86 cp 642 / 60433 ta	CONTRE	85 / 86 cp 59791 / 60433 ta	ABST.	13 cp 6063 ta	DEFAIL.	2 cp 892 ta
------	-----------------------------	--------	--------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est rejetée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : MARTIN Jean-Claude (642)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), M. et Mme ALTEA Gerard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

19.5 Modalité de financement et échéancier des appels

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale vote et autorise le syndic à débiter le compte livret 'fonds de travaux' à hauteur de 2415,93 € TTC à la date du 03/07/2023

Il est procédé à un vote

POUR	80 / 89 cp 55643 / 61340 ta	CONTRE	9 / 89 cp 5697 / 61340 ta	ABST.	10 cp 5156 ta	DEFAIL.	2 cp 892 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme DELOLME Catherine (321), Mme SARDAS Michèle (1315), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. MARSELLE Jacques (377), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défectueux : Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

20 Décision à prendre pour la réalisation des travaux d'élagage

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée prend connaissance du devis Entreprise NIVAGGIOLI et vote les travaux d'élagage

Il est procédé à un vote

POUR	93 / 96 cp 61714 / 64053 ta	CONTRE	3 / 96 cp 2339 / 64053 ta	ABST.	5 cp 3335 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), M. BONNET Frédéric (750), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200)

20.1 Choix du devis de la société NIVAGGIOLI qui réalisera les travaux d'élagage

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'assemblée désigne l'entreprise NIVAGGIOLI pour réaliser les travaux d'élagage pour un montant de 7170 € HT soit 8604,00 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 90 cp 59028 / 61367 ta	CONTRE	3 / 90 cp 2339 / 61367 ta	ABST.	10 cp 5581 ta	DEFAIL.	1 cp 440 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. BONNET Frédéric (750), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440)

20.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/09/2023 - 50%
- 01/10/2023 - 50%

Il est procédé à un vote

POUR	91 / 94 cp 61807 / 64146 ta	CONTRE	3 / 94 cp 2339 / 64146 ta	ABST.	7 cp 3242 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), M. et Mme ALTEA Gerard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. BONNET Frédéric (750)

21 Décision à prendre pour autoriser les travaux d'élagage de deux grands cèdres à l'arrière du Bâtiment A

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée prend connaissance du devis de l'entreprise NIVAGGIOLI pour l'élagage de deux grands cèdres à l'arrière du bâtiment A.

Il est procédé à un vote

POUR	90 / 94 cp 60823 / 63938 ta	CONTRE	4 / 94 cp 3115 / 63938 ta	ABST.	6 cp 3010 ta	DEFAIL.	1 cp 440 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), MINASSIAN Franck (776), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440)

21.1 Choix du devis de la société NIVAGGIOLI qui réalisera les travaux d'élagage de deux cedres derrière le bâtiment A

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée désigne l'entreprise NIVAGGIOLI pour réaliser les travaux cités précédemment pour un montant de 1690,00 € HT soit 2028 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	87 / 90 cp 59764 / 62547 ta	CONTRE	3 / 90 cp 2783 / 62547 ta	ABST.	10 cp 4401 ta	DEFAIL.	1 cp 440 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24**Ont voté contre :** MINASSIAN Franck (776), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irène (1608)**Se sont abstenus :** Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. BONNET Frédéric (750)**Votes défailants :** Mme ARGANT Hélène (440)**21.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux**

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/09/2023 - 100 %

Il est procédé à un vote

POUR	88 / 92 cp 60482 / 63597 ta	CONTRE	4 / 92 cp 3115 / 63597 ta	ABST.	8 cp 3351 ta	DEFAIL.	1 cp 440 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24**Ont voté contre :** Mme CHATAING Irma (332), MINASSIAN Franck (776), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme KALFON Irène (1608)**Se sont abstenus :** Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. BONNET Frédéric (750)**Votes défailants :** Mme ARGANT Hélène (440)

22 Décision pour sécuriser l'installation de la caméra de video surveillance, pose d'un portillon et pose d'un grillage

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires prennent connaissance des devis et votent sur la réalisation des travaux pour protéger la caméra par pose d'un portillon et pose d'un grillage

Il est procédé à un vote

POUR	80 / 97 cp 55401 / 65396 ta	CONTRE	17 / 97 cp 9995 / 65396 ta	ABST.	3 cp 1540 ta	DEFAIL.	1 cp 452 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme IVRY-REPIQUET Monique (1488), Mme CHATAING Irma (332), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), MOIRE (473), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (389), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

22.1 Choix du devis JFA pour sécuriser la caméra par la pose d'un portillon et grillage rigide

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis JFA pour sécuriser la caméra en postant un portillon et un grillage pour un montant de 764,68 € HT et 840,71 € TTC.

Il est procédé à un vote pour JFA FERMETURE

POUR	79 / 95 cp 55736 / 64157 ta	CONTRE	16 / 95 cp 8421 / 64157 ta	ABST.	5 cp 2779 ta	DEFAIL.	1 cp 452 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme CHATAING Irma (332), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), Mme MOUREY Martine (909), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irene (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (389), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), MOIRE (473), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

22.2 Choix du devis OMEGA pour sécuriser la caméra par la pose d'un portillon et grillage rigide

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale prend connaissance du devis OMEGA pour un montant de 3560,00 HT € soit 3916,00 € TTC

Il est procédé à un vote pour OMEGA

POUR	6 / 94 cp 3190 / 63810 ta	CONTRE	88 / 94 cp 60620 / 63810 ta	ABST.	6 cp 3126 ta	DEFAIL.	1 cp 452 ta
------	------------------------------	--------	--------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est rejetée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté pour : Mme BELLAVITA Armande (299), HOURS Jean Claude (464), MARTIN Jean-Claude (642), Mme VAN NESTE Michelle (704), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), MOIRE (473), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

22.3 Modalité de financement et échéancier des appels

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale vote et autorise le syndic à débiter le compte livret 'fonds de travaux' à hauteur de 840,71 € TTC à la date du 03/07/2023

Il est procédé à un vote

POUR	80 / 95 cp 56500 / 63795 ta	CONTRE	15 / 95 cp 7295 / 63795 ta	ABST.	5 cp 3141 ta	DEFAIL.	1 cp 452 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme ou M. BOURGEOIS-BICEGO Jacques - Alain (475), Mme CHATAING Irma (382), Mme CLAUDE Michèle (325), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ARGANT Héléne (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (389), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. NEGREL Jean François (263), Mme KALFON Irène (1608)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme MOUREY Martine (909), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (682), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

23 **Décision à prendre pour la réalisation des travaux de reprise d'enrobée de la chaussée devant le bâtiment A comprenant la voirie, les parkings privatifs et le trottoir et ce, afin de respecter une harmonie**

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée décide d'effectuer les travaux de reprise d'enrobée de la chaussée devant le bâtiment A comprenant la voirie, les parkings privatifs et le trottoir et ce, afin de respecter une harmonie d'entretien de la copropriété

Il est procédé à un vote

POUR	77 / 90 cp 55081 / 63289 ta	CONTRE	13 / 90 cp 8208 / 63289 ta	ABST.	11 cp 4099 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	------------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1608), SCI 4 BALLONS (1132), POGORELSKY Robert (777)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), HOURS Jean Claude (464), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), M. BONNET Frédéric (750)

23.1 **Choix du devis de la société SACCOCCIO qui réalisera les travaux de reprise d'enrobée de la chaussée devant le bâtiment A comprenant la voirie, les parkings privatifs et le trottoir et ce, afin de respecter une harmonie**

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'assemblée désigne l'entreprise SACCOCCIO pour réaliser les travaux de reprise d'enrobée devant le bâtiment A

Il est précisé que l'entreprise SACCOCCIO a été choisie après mise en concurrence.

Elle a réalisé la 1ère tranche de travaux et en accord avec le Conseil Syndical présente le devis 20230091 pour réaliser la 2ème tranche de travaux pour un montant de 17580,00 € HT soit 19338,00 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	77 / 90 cp 55081 / 63289 ta	CONTRE	13 / 90 cp 8208 / 63289 ta	ABST.	11 cp 4099 ta
------	--------------------------------	--------	-------------------------------	-------	------------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1608), SCI 4 BALLONS (1132), POGORELSKY Robert (777)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), HOURS Jean Claude (464), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), M. BONNET Frédéric (750)

23.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale vote et autorise le syndic à débiter le compte livret 'fonds de travaux' à hauteur de 19338,00€ TTC à la date du 01/02/2024

Il est procédé à un vote

POUR	80 / 89 cp 57740 / 62581 ta	CONTRE	9 / 89 cp 4841 / 62581 ta	ABST.	11 cp 4041 ta	DEFAILL.	1 cp 766 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	----------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), Mme ARGANT Hélène (440), Mme ou M. COPPOLA Bernard (387), M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), M. DIDIER PASCAL (375), Mme KALFON Irene (1698)

Se sont abstenus : Mme BELLAVITA Armande (299), Mme ou M. MERMET/PORTELA SA Igor/Maria (46), Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme ALTEA Gérard (369), Mme CLAUDE Michèle (325), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), HOURS Jean Claude (464), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

Votes défailants : Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766)

24 Décision à prendre pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage du bâtiment A1 par des hublots détecteurs leds

VOTE

Clé répartition : CHARGES BATIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A1 prennent connaissance du devis AG MAELEC et votent le remplacement des boutons d'éclairage du Bâtiment A1 par des détecteurs leds

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 5 cp 3180 / 3180 ta	CONTRE	0 / 5 cp 0 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

24.1 Choix du devis de la société AG MAELEC pour le remplacement des boutons poussoirs par des hublots détecteurs leds

VOTE

Clé répartition : CHARGES BATIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A1 désignent l'entreprise AG MAELEC pour réaliser les travaux cités précédemment pour un montant de 1056,00 € HT soit 1161,60 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 5 cp 3180 / 3180 ta	CONTRE	0 / 5 cp 0 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

24.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BATIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A1 précisent que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges Bâtiment A1

Les copropriétaires du Bâtiment A1 autorisent le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies pour un montant de 1161,60 € TTC de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/10/2023 - 100 %

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 5 cp 3180 / 3180 ta	CONTRE	0 / 5 cp 0 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

25 Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection peinture bâtiment A1

VOTE

Clé répartition : CHARGES BATIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A1 prennent connaissance du devis AMIELH présenté par le représentant du Conseil Syndical du bâtiment A1 M Cornacchia, et votent les travaux de réfection de peinture du bâtiment A1.

Il est procédé à un vote

POUR	4 / 5 cp 2500 / 3180 ta	CONTRE	1 / 5 cp 680 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : MINASSIAN Franck (680)

25.1 Choix du devis de la société AMIELH qui réalisera ces travaux de réfection peinture bâtiment A1

VOTE

Clé répartition : CHARGES BATIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A1 désignent l'entreprise AMIELH pour réaliser les travaux cités précédemment pour un montant de 8515,00 €

Il est procédé à un vote

POUR	4 / 5 cp 2500 / 3180 ta	CONTRE	1 / 5 cp 680 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : MINASSIAN Franck (680)

25.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A1 (110)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A1 Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit

- En charges bâtiment A1

Les copropriétaires du Bâtiment A1 Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/09/2023 - 50%
- 01/10/2023 - 50%

Il est procédé à un vote

POUR	4 / 5 cp 2500 / 3180 ta	CONTRE	1 / 5 cp 680 / 3180 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : MINASSIAN Franck (680)

26 Décision à prendre pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage du bâtiment A3 par des hublots détecteurs leds

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A3 prennent connaissance du devis de l'entreprise AG MAELEC et votent pour effectuer les travaux de remplacement des boutons poussoirs d'éclairage par des détecteurs de mouvements.

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

26.1 Choix du devis de la société AG MAELEC pour le remplacement des boutons poussoirs d'éclairage par des hublots détecteurs leds

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A3 désignent l'entreprise AG MAELEC pour réaliser les travaux cités précédemment pour un montant de 964,00 € HT soit 1060,40 € TTC

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

26.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A3 précisent que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges bâtiment A3

Les copropriétaires du bâtiment A3 autorisent le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies pour un montant de 1060,40 € TTC de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/10/2023 -100%

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

27 Décision à prendre pour la réalisation des travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A3 prennent connaissance du devis JFA et votent les travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3.

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

27.1 Choix du devis de la société JFA FERMETURE pour les travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment A3 désignent l'entreprise JFA FERMETURE pour réaliser les travaux de remplacement des vasistas de la cage d'escalier au bâtiment A3 pour un montant de 1.846,94 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

27.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT A3 (130)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Batiment A3 précisent que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges bâtiment A3

Les copropriétaires du bâtiment A3 autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/09/2023 - 100 %

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 6 cp 4075 / 4755 ta	CONTRE	1 / 6 cp 680 / 4755 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme MICHELUCCI SOPHIE (680)

28 Décision à prendre pour la réalisation des travaux de remplacement du contrôle d'accès des 6 entrées du bâtiment B (B1-B2-B3-B4-B5-B6)

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B (200)

Majorité simple (art. 24)

Arrivée(s) : M. MUTRYN Vincent (430)

Ainsi, 102 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 67818 tantièmes sur un total de 142172.

Les copropriétaires du Bâtiment B prennent connaissance du devis OPEN et votent pour effectuer les travaux de remplacement le contrôle d'accès des 6 entrées du bâtiment B (B1-B2-B3-B4-B5-B6) et ce afin d'être cohérent dans les travaux et de respecter l'harmonie des bâtiments. Le vote s'organise par le vote global des copropriétaires du bâtiment B

Il est procédé à un vote

POUR	32 / 38 cp 24544 / 28986 ta	CONTRE	6 / 38 cp 4442 / 28986 ta	ABST.	3 cp 2271 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLMÉ Catherine (321), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (677), Mme KALFON Irene (1501), SCI 4 BALLONS (1086), POGORELSKY Robert (681)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1235), M. BONNET Frédéric (689)

28.1 Choix du devis de la société OPEN qui réalisera ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B (200)

Majorité simple (art. 24)

Proposition(s) : OPEN

L'assemblée désigne l'entreprise OPEN pour réaliser les travaux de remplacement du contrôle d'accès des entrées du Bâtiment B (B1-B2-B3-B4-B5-B6) par pose de 6 claviers et + 6 blocs GSM pour un montant de 7920,00 € HT soit 8712,00 € TTC

Il est procédé à un vote

POUR	34 / 38 cp 26311 / 28986 ta	CONTRE	4 / 38 cp 2675 / 28986 ta	ABST.	3 cp 2271 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (677), Mme KALFON Irene (1501)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ou M. ACQUAVIVA Gerard (1235), M. BONNET Frédéric (689)

28.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B (200)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée Générale précise que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges communes générales du Bâtiment B

L'Assemblée Générale autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies pour un montant de 8712,00 € TTC de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/09/2023 pour 40%
- 01/10/2023 pour 40%
- 01/12/2023 pour 20%

Il est procédé à un vote

POUR	35 / 38 cp 27546 / 29544 ta	CONTRE	3 / 38 cp 1998 / 29544 ta	ABST.	3 cp 1713 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme KALFON Irene (1501)

Se sont abstenus : Mme ou M. FRANCESCHINI-PITTAU Romain Maeliss (347), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (677), M. BONNET Frédéric (689)

29 Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection de la cage d'escalier du Bâtiment B3

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B3 (230)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment B3 prennent connaissance du devis 2ML RENOV'Concept et votent la réalisation des travaux de réfection peinture de la cage d'escalier du Bâtiment B3

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 7 cp 4068 / 4565 ta	CONTRE	2 / 7 cp 497 / 4565 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321)

29.1 Choix du devis de la société 2ML RENOV'CONCEPT qui réalisera les travaux de peinture de la cage d'escaliers

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B3 (230)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment B3 désignent l'entreprise 2ML RENOV'CONCEPT pour réaliser les travaux de peinture de leur cage d'escaliers pour un montant de 5708,15 € HT soit 6 278.96 € TTC.

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 7 cp 4068 / 4565 ta	CONTRE	2 / 7 cp 497 / 4565 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321)

29.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B3 (230)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment B3 précisent que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges bâtiment B3

Les copropriétaires du Bâtiment B3 autorisent le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies soit 6278,96 € TTC de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

- 01/10/2023 - 50%
- 01/11/2023 - 50%

Il est procédé à un vote

POUR	5 / 7 cp 4068 / 4565 ta	CONTRE	2 / 7 cp 497 / 4565 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321)

30 Décision à prendre pour la réalisation des travaux de réfection de la cage d'escalier du bâtiment B6

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT B6 (260)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du bâtiment B6 prennent connaissance du devis 2ML RENOV'Concept devis et votent la réalisation des travaux de réfection peinture de la cage d'escalier du Bâtiment B6

Il est procédé à un vote

POUR	8 / 8 cp 4635 / 4635 ta	CONTRE	0 / 8 cp 0 / 4635 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

30.1 Choix du devis 2ML RENOV'CONCEPT qui réalisera les travaux de peinture de la cage d'escalier du Bat B6

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT B6 (260)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires désignent l'entreprise 2ML RENOV'CONCEPT pour réaliser les travaux de peinture de leur cage d'escalier pour un montant de 10427,50 € HT soit 11470.25 € TTC .

Il est procédé à un vote

POUR	8 / 8 cp 4635 / 4635 ta	CONTRE	0 / 8 cp 0 / 4635 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

30.2 Modalité de financement et échéancier des appels pour ces travaux

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENT B6 (260)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment B6 précisent que le coût des travaux, ainsi que les frais et assurances y afférents seront répartis selon les tantièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit :

- En charges bâtiment Bâtiment B6

Les copropriétaires du Bâtiment B6 autorisent le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires pour un montant de 11470,25 € TTC suivant les modalités ainsi définies de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché soit :

NOV DEC JANV 2024

Il est procédé à un vote

POUR	8 / 8 cp 4635 / 4635 ta	CONTRE	0 / 8 cp 0 / 4635 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	----------------------------	--------	-------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

31 Ratification des travaux urgents REMPLACEMENT D'UN TUYAU D'ALIMENTATION GÉNÉRALE AVANT COMPTEUR Batiment C2

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS C (300)

Majorité simple (art. 24)

Arrivée(s) : Mme MARTINAGE Emilie (432)

Ainsi, 103 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 68250 tantièmes sur un total de 142172.

Les copropriétaires du Bâtiment C ratifient les travaux URGENTS réalisés par le plombier référencé, l'entreprise BARON, pour remplacement d'un tuyau d'alimentation Général avant compteur du bâtiment C2 par présentation du devis DC1622 DU 06/12/2021, et facture présentée le 24/10/2022 pour un montant de 3854,00 € HT soit 4239,40 € TTC. Règlement a été fait par le débit de la trésorerie dans l'exercice 2022.

Il est procédé à un vote

POUR	10 / 10 cp 3639 / 3639 ta	CONTRE	0 / 10 cp 0 / 3639 ta	ABST.	1 cp 329 ta
------	------------------------------	--------	--------------------------	-------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Se sont abstenus : M. DIDIER PASCAL (329)

32 Ratification des travaux urgents RÉFECTION JARDINIÈRE SCI MONTREVE (Batiment A1) en accord avec le Conseil Syndical Bat A

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS A (100)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment A sont informés d'un sinistre survenu chez M CORNACCHIA bâtiment A1. Le test d'étanchéité ayant démontré en présence du Conseil que la jardinière de la SCI MONTREVE appartement au dessus de celui de M CORNACCHIA Bâtiment A1 était fuyarde et ratifient les travaux urgents qui ont été présentés par FRED ETANCHEITE sous le devis 2542 le 08/12/2021 et accordé par le Conseil et le Syndic Carnoux Immobilier. La facture de l'étancheur FRED ETANCHEITE a été adressée le 13/06/2022 pour règlement pour un montant total de 2880€ HT soit 3168,00 € TTC.

Ces travaux ont été réglés par la trésorerie de la copropriété sur l'exercice 2022.

Il est procédé à un vote

POUR	20 / 20 cp 17995 / 17995 ta	CONTRE	0 / 20 cp 0 / 17995 ta	ABST.	0 cp 0 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	--------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

33 Ratification des travaux urgents DE DÉBROUSSAILLAGE INCENDIE dans les délais imposés par la Mairie de la Ciotat

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité simple (art. 24)

L'Assemblée générale prend connaissance de la décision urgente qui a du être validée par le Conseil Syndical et le Syndic Carnoux Immobilier suite à la visite de la Mairie pour contrôle du débroussaillage obligatoire des espaces verts, la réunion s'est organisée en présence du Conseil et du Syndic .

Le Conseil après mise en concurrence a choisi l'entreprise CAP VERT pour un montant de 11 640,00 € TTC.

Ces travaux devant être réalisés avant le 21 Juin 2023, le devis a été validé et adressé par le Syndic CARNOUX IMMOBILIER à CAP VERT le 17/05/2023 pour organisation des travaux de débroussaillage

Les copropriétaires ont reçu une note informative et l'appel de fonds à la date du 01/06/2023 pour un montant global de 11 640,00 € TTC (en charges générales.)

Il est procédé à un vote

POUR	95 / 97 cp 63203 / 65232 ta	CONTRE	2 / 97 cp 2029 / 65232 ta	ABST.	3 cp 1295 ta	DEFAIL.	3 cp 1723 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme CIBOULET/CHIROUZE Philippe (421), Mme KALFON Irene (1808)

Se sont abstenus : M. et Mme ALTEA Gérard (369), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : MARTIN Jean-Claude (642), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

34 Ratification des travaux urgents ETANCHÉITÉ de la terrasse M TRAMIER au bâtiment B5

VOTE

Clé répartition : CHARGES BÂTIMENTS B (200)

Majorité simple (art. 24)

Les copropriétaires du Bâtiment B prennent connaissance que des travaux d'étanchéité sur la terrasse de M TRAMIER au bâtiment B5 ont dû être engagés par le Conseil et le Syndic Carnoux immobilier pour stopper le sinistre.

Le prestataire HDE BTP a été choisi pour réaliser les travaux pour un montant de 5526,00 € HT soit 6078,60 € TTC (y compris la pose de carrelage pour un montant de 510,00 €)

Les copropriétaires ont reçu une note informative et l'appel de fonds à la date du 01/06/2023 pour un montant global de 6078,60 € TTC (en charges bâtiment B.)

Il est procédé à un vote

POUR	35 / 38 cp 28531 / 29202 ta	CONTRE	3 / 38 cp 671 / 29202 ta	ABST.	2 cp 1366 ta	DEFAIL.	1 cp 689 ta
------	--------------------------------	--------	-----------------------------	-------	-----------------	---------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), Mme EXPERTON Catherine (174)

Se sont abstenus : Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (677), M. BONNET Frédéric (680)

Votes défailants : Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (689)

35 A la demande de Mme GAUFILLET et Mr PIZARRO TORNERO, Bâtiment B4, installation d'un climatiseur (courrier joint)

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Général prend connaissance de la demande de Mme GAUFILLET et Mr PIZARRO TORNERO pour installer un climatiseur lot 183 au Bâtiment B4, le dossier permettant à la copropriété de voter est joint au courrier et il y est indiqué le mode d'installation la fiche équipement et le devis de l'entreprise choisie avec description de l'installation.

L'Assemblée Générale vote l'installation du climatiseur à la demande de Madame GAUFILLET et Monsieur PIZZARO TORNERO.

Acceptation sous condition d'acceptation du Conseil Syndical sur le lieu

Il est procédé à un 1er vote

POUR	87 / 266 cp 59419 / 142172 ta	CONTRE	4 / 266 cp 2865 / 142172 ta	ABST.	11 / 266 cp 5526 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 440 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	---------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), M. BONNET Frédéric (750), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855)

Votes défailants : Mme ARGANT Héléne (440)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	82 / 85 cp 57108 / 58523 ta	CONTRE	3 / 85 cp 1415 / 58523 ta	ABST.	11 cp 5526 ta	DEFAIL.	7 cp 4201 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	------------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452), MARTIN Jean-Claude (642)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. DIDIER PASCAL (375), M. BONNET Frédéric (750), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ARGANT Héléne (440), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

36 **A la demande de Mme BLANC Bat A1, ouverture d'une fenêtre en PVC blanc de 50 cm de large sur 60cm de haut donnant sur cour privative**

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Arrivée(s) : Mme ou M. HONORAT Gerard (676)

Ainsi, 104 copropriétaires sur 266 vont participer au vote, soit 68926 tantièmes sur un total de 142172.

L'Assemblée Générale prend connaissance du courrier et photographies adressés par Mme BLANC propriétaire en Rez de Jardin au Bâtiment A1, et vote pour lui permettre de créer une fenêtre en PVC blanc de 50cm de large sur 60cm de haut donnant sur la cour privative. Elle précise que ses voisins Madame et Monsieur GUYOT bénéficient d'une fenêtre déjà existante et de même dimension. L'Assemblée Générale vote la création d'une fenêtre en PVC blanc de 50cm de large sur 60cm de haut à la demande de Madame BLANC

Si cette création est validée par l'Assemblée, il sera demandé à Madame BLANC de transmettre le nom du prestataire qui interviendra avec copie de son assurance, du plan d'installation et de la description des travaux avec modèle de la fenêtre. Ce dossier devra parvenir au Syndic CARNOUX IMMOBILIER afin que copie soit communiquée au Conseil Syndical.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	91 / 266 cp 63352 / 142172 ta	CONTRE	2 / 266 cp 773 / 142172 ta	ABST.	10 / 266 cp 4361 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 440 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-------------------------------	-------	---------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), Mme GANZIN/MILOU Camille (1349), M. GUILLAUME Philippe (689), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOIT-FANNY (442), M. HAMADOUCHE Jerome (922), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), Mme ou M. HONORAT Garard (676), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), Mme MARTINAGE Emilie (432), MATTIO Marc (1157), Mme MELIA MARTINE (399), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), M. MUTRYN Vincent (430), M. NAMAOUI AXEL (571), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (760), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERÉ Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valérie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme ARGANT Héléne (440)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	86 / 88 cp 59968 / 60741 ta	CONTRE	2 / 88 cp 773 / 60741 ta	ABST.	9 cp 3984 ta	DEFAIL.	7 cp 4201 ta
------	--------------------------------	--------	-----------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : Mme DELOLME Catherine (321), Mme ou M. CANTARINI Joseph (452)

Se sont abstenus : Mme CHATAING Irma (332), M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), HOURS Jean Claude (464), Mme ALBARES Rose Marie (392), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), Mme RUSSAK DE SKIBINSKI Rose (399), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ARGANT Héléne (440), Mme MOUREY Martine (909), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

37	A la demande de Madame HANEN, Bat DE, validation de la fermeture de sa loggia dans son appartement T3 lot 577 (courrier AR joint)	VOTE
----	--	------

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

L'Assemblée Générale prend connaissance du courrier de Madame HANEN et vote la ratification de la fermeture de la loggia du lot 577 au Bâtiment DE propriété de Madame HANEN.

L'Assemblée Générale prend connaissance que cette fermeture avait été réalisée par sa mère en 2002 précédemment propriétaire.

Il est procédé à un 1er vote

POUR	93 / 266 cp 63668 / 142172 ta	CONTRE	4 / 266 cp 1819 / 142172 ta	ABST.	6 / 266 cp 2999 / 142172 ta	DEFAIL.	1 / 266 cp 440 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	--------------------------------	-------	--------------------------------	---------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), M. MUTRYN Vincent (430), M. NAMAOU AXEL (571), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michèle (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Francoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. DIDIER PASCAL (375), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

Votes défailants : Mme ARGANT Hélène (440)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	88 / 91 cp 60214 / 61353 ta	CONTRE	3 / 91 cp 1139 / 61353 ta	ABST.	6 cp 3372 ta	DEFAIL.	7 cp 4201 ta
------	--------------------------------	--------	------------------------------	-------	-----------------	---------	-----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Ont voté contre : M. et Mme SOUCASSE Alain Et Ulla (176), Mme DELOLME Catherine (321), MARTIN Jean-Claude (642)

Se sont abstenus : Mme FOURNIER JACQUELINE (346), Mme ou M. ANTONORSI Bernard (433), MINASSIAN Franck (776), Mme ou M. BERTOLINI Gérard/Laurence (692), M. DIDIER PASCAL (375), M. BONNET Frédéric (750)

Votes défailants : Mme CLAUDE Michèle (325), Mme ARGANT Hélène (440), Mme MOUREY Martine (809), Mme DE FRANCESCHI Jeanine (766), Mme MICHELUCCI SOPHIE (680), Mme ou M. MONTEGRANDI Claude/Sandrine (704), Mme ou M. MARSEILLE Jacques (377)

38 Questions diverses

NON
VOTE

- Procédure MINASSIAN et VILLA LAI : information du Conseil Syndical et du Syndic
- Il est attendu par le Syndic réponse d'un copropriétaire du bâtiment B qui a engagé des travaux privés sur des parties communes, après réunion sur place, il est attendu de sa part un courrier confirmant le fait qu'il ôte toute responsabilité contre le SDC Résidence Fontsaïnte en cas de déclaration de sinistre (y compris infiltrations) qui dégraderait son appartement au Bâtiment B1.
- La Véranda du propriétaire M et Madame MONTEGRANDI, qui après vote d'assemblée a reçu l'accord de démontage pour être installée dans une dimension acceptable, celle ci couvre aujourd'hui l'intégralité de leur terrasse, les travaux n'ayant pas été réalisés par Madame et Monsieur MONTEGRANDI en respect du vote des copropriétaires. Le Syndic confirme qu'en cas de vente du lot, il sera obligatoirement notifié sur l'état daté que la véranda actuelle et privée a bien été refusée par la copropriété, ainsi et les nouveaux propriétaires devront être informés de cette décision d'Assemblée Générale.
- Il est rappelé que les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse dans la copropriété et les déjections canines ramassées, les animaux ne sont responsables d'aucune salissure, il appartient à leurs Maîtres d'entretenir les espaces de la copropriété et notamment les espaces verts qui nous le rappelons doivent être entretenus par les techniciens des espaces verts sans avoir à marcher ou pire se salir des déjections des animaux de la copropriété.
- Les copropriétaires des parkings aériens sont dans l'obligation d'entretenir l'enrobé de leur parking aérien : il est donc joint à la convocation un plan de situation et le devis de l'entreprise SACCOCCIO pour information sur la négociation du chiffrage obtenue par le Conseil Syndical et permettre aux copropriétaires de contacter l'entreprise afin de pouvoir organiser les travaux PRIVATIFS de leur emplacement, le fait d'entretenir la voie de circulation centrale entraîne les zones privatives qui sont en 'indivision forcée' d'être entretenues par les copropriétaires concernés.

Demande complémentaire de Mme GALLO concernant les travaux exécutés avant la tenue d'assemblée générale.
AGE 11h30

4 Suite à donner à la demande de Madame GALLO concernant les travaux exécutés avant la tenue de l'assemblée générale

VOTE

Clé répartition : CHARGES GÉNÉRALES COMMUNES (001)

Majorité absolue (art. 25)

Il est procédé à un 1er vote

POUR	70 / 266 cp 49980 / 142172 ta	CONTRE	0 / 266 cp 0 / 142172 ta	ABST.	1 / 266 cp 750 / 142172 ta
------	----------------------------------	--------	-----------------------------	-------	-------------------------------

L'Assemblée Générale des copropriétaires n'ayant pu se décider à la majorité prévue de l'article 25, mais le projet ayant recueilli au moins le tiers des voix favorables, l'Assemblée procède à un second vote à la majorité de l'article 24

Ont voté pour : Mme BUSSERS Marie-Paule (1442), Mme CAVAZZA Marie-Noëlle (96), Mme ou M. CHOU Andre (1637), Mme CORDOVANA Marie-Antoinette (696), Mme ou M. CORNACCHIA PATRICK ET CLAUDINE (946), Mme CURZU Evelynie (294), Mme DAL CAPPELLO Michèle (1200), Mme DE FOURNOUX LA CHAZE Anna (911), M. et Mme DELLA-MONICA Marc Corinne (855), Mme ou M. DESVAYNEIX Patrick (420), Mme ou M. DI SERIO Robert (345), DOILIN Yves (479), SCI DOS HERMANOS (87), SCI EMMANUEL (48), Mme EXPERTON Catherine (174), Mme ou M. EYMARD Pierre (689), Mme FRADIN Bernadette (1346), Mme FRANCAL Christiane (1007), Mme GALLO VIRGINIE (704), Mme ou M. GALLO-PALET Jean-Mathieu-Charlotte (744), Mme GANZIN/MILOU Camille (1349), M. GUILLAUME Philippe (669), Mme ou M. GUILLAUME-TRIMBOLI BENOÎT-FANNY (442), M. HAMADOUCHE Jerome (922), HANEN Sylvie (600), Mme HEUZE RASSEMUSSE Sylvie (46), Mme ou M. HONORAT Gerard (676), M. et Mme LARDON J.Michel Agnes (1114), Mme LAURENT Catherine (319), LE MEDO Michel (1292), SCI LES TAMARIS (312), Mme MAIN Mireille (952), MM. MALDONADO Patrick (849), MM. MALDONADO MAXENCE (369), Mme MARTINAGE Emilie (432), MATTIO Marc (1157), Mme MELIA MARTINE (399), Mme MOMBELLI Carment (747), Mme MOMBELLI Carmen (421), M. MUTRYN Vincent (430), M. NAMAOUI AXEL (571), Mme NICOLAS Jerome / Christiane (750), Mme ou M. PACHERIE Jacques (547), Mme PADOVANI Edwige (761), PHILIPPO Thierry (66), Mme ou M. PIZARRO-TORNERO-GAUFILLET Pedro-Anne Rose (807), POGORELSKY Robert (777), M. et Mme POMIES /LARGENTON LEONE MICHEL/ CATHERINE (473), Mme QUIGNARD ANNE (911), Mme RENAULT Michele (1881), Mme REY Maryse (347), Mme ROBERT Michèle (502), Mme ROURE Lucie (472), Mme ou M. ROYERE Serge (46), M. et Mme SCAMARDO Marcel Valerie (421), Mme ou M. SECCHI Jean-Jacques (1415), Mme ou M. TRAMIER Bernard (1426), Mme TREZINI Françoise (704), Mme TUAL Claudine (1131), M. VINSON Marie Flore (1375)

Se sont abstenus : M. BONNET Frédéric (750)

Il est procédé à un 2ème vote

POUR	70 / 70 cp 49980 / 49980 ta	CONTRE	0 / 70 cp 0 / 49980 ta	ABST.	1 cp 750 ta
------	--------------------------------	--------	---------------------------	-------	----------------

La résolution est adoptée à la majorité requise de l'article 24

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 12:11

Le présent procès verbal est signé par les membres du Bureau après lecture.

Fait dans la salle ZONE GARAGES À PROXIMITÉ DE LA SALLE COMMUNE (merci d'apporter votre chaise) au Allée Louis Benet 13600 LA CIOTAT, le 17/06/2023

Président

Scrutateur(s)

Secrétaire

Article 42 de la loi du 10 Juillet 1965 (modifié par Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019 - art. 37)

Les dispositions de l'article 2224 du code civil relatives au délai de prescription et à son point de départ sont applicables aux actions personnelles relatives à la copropriété entre copropriétaires ou entre un copropriétaire et le syndicat.

Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée, sans ses annexes. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article.

S'il est fait droit à une action contestant une décision d'assemblée générale portant modification de la répartition des charges, le tribunal judiciaire procède à la nouvelle répartition. Il en est de même en ce qui concerne les répartitions votées en application de l'article 30